

Les Cahiers de droit



Présentation

Jean Goulet

Volume 9, Number 2, 1967–1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004381ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004381ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Goulet, J. (1967). Présentation. *Les Cahiers de droit*, 9(2), 115–116.
<https://doi.org/10.7202/1004381ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1967

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

PRÉSENTATION

La direction des Cahiers de Droit présente aujourd'hui avec une fierté toute spéciale la traduction française d'un essai rédigé en espagnol par Monsieur José Antonio Escudero, et publié originairement à l'Annuaire d'histoire du droit espagnol (Madrid, 1965) sous le titre de La Historiografia general del Derecho inglés.

Le traducteur, Monsieur Ernest Caparros, et ses collaborateurs, Monsieur Georges Bolard et moi-même, ont dû consacrer un labeur immense à la tâche difficile qu'ils s'étaient donné à accomplir. Aucun d'entre eux ne l'a cependant jamais regretté, vu le plaisir réel qu'ils ont éprouvé à suivre l'exposé de son brillant auteur.

Il faut en effet rendre ici un tribut d'hommages amplement mérités à Monsieur Escudero. La tâche qu'il s'était assignée comportait mille difficultés et nous admirons sans réserve le succès indiscutable qui couronne aujourd'hui ses efforts.

L'historiographie du droit anglais était, avant la rédaction de ce travail, un sujet inexploré. L'auteur l'a tout de même abordé en maître, et il nous livre un inventaire complet, détaillé et judicieusement annoté en cette matière.

Le droit anglais lui-même se révèle d'ailleurs une embûche presque insurmontable pour la très grande partie des juristes continentaux dont l'esprit, trop synthétique, les empêche de saisir le jeu du pragmatisme britannique séculaire dans la formation du rouage juridique qui préside au fonctionnement de la justice anglaise. Monsieur Escudero, avec un discernement remarquable, a su reconnaître l'esprit de la Common Law et traiter de son sujet d'un point de vue éclairé et authentique.

En celà, nous ne craignons pas de dire que l'auteur rejoint le groupe fort select des Marc Ancel et des René David. Le chapitre d'introduction qu'il inclut à son essai, constitue une petite histoire du droit anglais, succincte et précise, d'une telle qualité qu'il devrait être inscrit comme lecture obligatoire aux étudiants civilistes inscrits aux cours de droit comparé.

Nous laissons d'ailleurs nos lecteurs en juger par eux-mêmes . . .

*

*

*

Toujours chanceux à retrouver la qualité là où elle se trouve, la direction des Cahiers offre ensuite à son public un clair exposé sur une question brûlante d'actualité, la capacité internationale des provinces.

Quelques-uns de nos lecteurs ne partageront peut-être pas l'opinion émise par l'auteur dans cet essai. Nous sommes cependant convaincu que même ces personnes garderont un souvenir excellent de cet article, étant donné la rigueur scientifique qui a dirigé les recherches de son signataire.

Les gens sérieux goûteront l'essai de Monsieur Lorne Giroux d'autant mieux que ce dernier n'est pas inscrit au palmarès des politiciens jacasseurs qui nous cassent les oreilles depuis trop longtemps avec leurs déclarations cherche-publicité en cette matière. L'essai de Monsieur Giroux ne connaîtra sans doute pas la consécration ultime du commentateur à la télévision, mais tout ceci reste dans l'ordre normal des choses, le vent agite plus facilement les roseaux que les chênes.

Monsieur le professeur Henri Brun enchaîne ensuite avec un essai sur le consensualisme en matière de contrat de vente dans notre droit québécois. Le texte de Monsieur Brun est accueilli avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il vient combler un peu de la carence de notre littérature juridique dans le domaine de l'histoire du droit. C'est lorsqu'on songe le plus sérieusement à refondre le droit d'une collectivité, qu'il est le plus important, croyons-nous, de réapprendre de quelle façon les lois qui nous gouvernent ont été formées. Il n'y a pas de plus sages réformateurs que les historiens.

*

* *

Suivant l'habitude encore jeune que nous avons contractée il y a quelques années, nos deux derniers numéros revêtent un caractère spécial. Ces deux prochaines parutions, en effet, seront consacrées à honorer l'un des grands professeurs qui ait enseigné à la faculté de Droit et en même temps le fondateur des Cahiers, M^e Marie-Louis Beaulieu. Le tome premier, soit notre prochain numéro, de ces mélanges en l'honneur de Monsieur Beaulieu contiendra des textes d'intérêt général, alors que le second recueillera des essais portant sur le droit du travail.

Nous vous attendons au rendez-vous !

JEAN GOULET